

04 JUN 2026

00001730

DCH.PS09.E.316/00

DÉCISION D'APPEL À CANDIDATURE INTERNE ET EXTERNE CHEF(FE) DU SERVICE S.O.C. « CENTRE OPÉRATIONNEL DE SÉCURITÉ » DIRECTION SYSTÈMES D'INFORMATION

Le Directeur Général de l'Office National Des Aéroports

- Vu la Loi n°14.89 du 1er Joumada II 1410 (30 DEC 1989) transformant l'Office des Aéroports de Casablanca en Office National des Aéroports ;
- Vu le Décret n° 2.89.480 du 1er Joumada II 1410 (30 DEC 1989) pris pour l'application de la Loi n°14.89 ;
- Vu la Loi n°35-09 modifiant la Loi n°25-79 telle qu'elle a été modifiée du 26 Safar 1431 (11 février 2010), relative à l'Office National Des Aéroports ;
- Vu le Dahir n° 1.24.31 du 10 Dhou Al Hijja 1445 (17 Juin 2024) portant nomination de Monsieur Adel EL FAKIR en qualité de Directeur Général de l'Office National Des Aéroports ;
- Vu l'organisation de l'Office National Des Aéroports en vigueur ;
- Vu la circulaire du Chef de Gouvernement n° 07.2013 du 29 Avril 2013 et la procédure n°DCH.PS09.9.028/03 portant sur le processus de nomination aux postes de responsabilité au sein des établissements publics.

DECIDE

ARTICLE UN/- OBJET

L'Office National Des Aéroports lance un appel à candidature interne et externe pour occuper le poste de **Chef(fe) du Service S.O.C. « Centre Opérationnel de Sécurité »** au sein de la **Direction Systèmes d'Information**. L'appel à candidature est ouvert au profit des candidats (es) internes et externes remplissant les conditions d'éligibilité stipulées par l'article 3 de la présente décision.

ARTICLE DEUX/- MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE

1. Missions :

- Assurer la planification et l'organisation des opérations du S.O.C. ;
- Mettre en place les dispositifs de détection des incidents de sécurité ;
- Définir et piloter le plan d'amélioration des services du S.O.C ;
- Coordonner avec le RSSI les échanges avec la DGSSI sur les éventuels incidents de sécurité.

2. Activités principales :

2.1 Volet « Veille technologique sur son domaine d'activité » :

- Assurer une veille technologique sur les menaces, les vulnérabilités et les outils et technologies utilisées au sein des S.O.C. ;
- Réaliser les études d'opportunités et proposer les évolutions jugées nécessaires.

2.2 Volet « Stratégie et mise en œuvre » :

- Définir la stratégie du S.O.C., assurer la cohérence technique et prendre en compte les exigences réglementaires ;



187
K



- Définir et mettre en œuvre les outils du S.O.C. pour la collecte des événements, l'accès aux plateformes de sécurité, la recherche d'événements suspects, la gestion des alertes et les workflows de suivi d'incidents de sécurité ;
- Évaluer et valider l'efficacité des outils déployés dans le S.O.C. et mettre en place les plans d'action correctifs nécessaires le cas échéant ;
- Évaluer le niveau de vulnérabilité et détecter les activités suspectes ou malveillantes ;
- Mettre en place le service de détection des incidents de sécurité ;
- Valider la bonne exécution des processus de supervision et de gestion des événements de sécurité et assurer un reporting complet et précis des indicateurs clés ;
- Définir et piloter le plan d'amélioration des services du S.O.C. ;
- Planifier et organiser les opérations quotidiennes du S.O.C. ;
- Définir et mettre en place les processus de notification et d'escalade ;
- Définir et mettre en place des procédures organisationnelles du S.O.C et veiller à leurs applications ;
- Créer des synergies avec les autres équipes de sécurité en partageant les informations sur les menaces identifiées (en interne comme en externe).

2.3 Volet « Gestion des moyens humains » :

- Définir les objectifs de l'équipe placée sous sa hiérarchie et procéder à son évaluation ;
- Organiser la délégation de ses propres responsabilités ;
- Animer le personnel de son entité et veiller à son épanouissement ;
- S'assurer que le personnel relevant de sa responsabilité ait suivi les formations adéquates ;
- Identifier les risques relatifs aux dangers qui peuvent nuire à la santé ou détériorer les conditions de travail du personnel de son entité et mettre en place les actions correctives pour les réduire ;
- Être le(la) garant(e) principal(e) de la continuité de service dans les domaines relevant de sa compétence.

2.4 Volet « Contrôle interne et des performances » :

- S'assurer de l'identification et de l'évaluation des risques liés aux processus internes de son entité et de la mise en place des plans de contrôle appropriés ;
- S'assurer du respect strict des procédures de son entité ;
- Elaborer et gérer les budgets d'investissement et de fonctionnement de son entité ;
- Veiller à la bonne gestion et à la préservation du patrimoine de son entité ;
- Veiller à l'élaboration du tableau de bord des performances de son entité et en assurer le suivi.

ARTICLE TROIS -/ PROFIL RECHERCHE

Les candidats (es) doivent remplir les conditions suivantes :

Pour les candidats (es) internes

Niveau d'études requis	• Diplôme de Bac+5ans au minimum en Génie informatique ou sécurité des systèmes d'information ou équivalent ou classé(e) à une échelle supérieure ou égale à M3.
Nature de l'expérience recherchée	• Expérience minimale de 4 ans dans l'I.T. dont 2 ans en sécurité S.I. et une partie d'expérience au sein d'un S.O.C « Centre Opérationnel de Sécurité ».





Pour les candidats (es) externes

Niveau d'études requis	• Diplôme de Bac+5ans au minimum en Génie informatique ou sécurité des systèmes d'information ou équivalent.
Nature de l'expérience recherchée	• Expérience minimale de 4 ans dans l'I.T. dont 2 ans en sécurité S.I. et une partie d'expérience au sein d'un S.O.C « Centre Opérationnel de Sécurité ».

ARTICLE QUATRE/- DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

Pour les candidats (es) internes :

- CV détaillé (Formation, Expérience professionnelle, Projets réalisés, etc...);
- Lettre de motivation assortie obligatoirement de l'avis du chef hiérarchique sur les compétences professionnelles ;
- Projet de Développement de l'entité décrivant le plan d'action et l'approche que le candidat suggère pour le poste pourvu.

Pour les candidats (es) externes :

- CV détaillé (Formation, Expérience professionnelle, Projets réalisés, etc...);
- Lettre de motivation ;
- Copies du(es) Diplôme (s) (*);
- Une attestation précisant la spécialité du diplôme le cas échéant ;
- Copies du(es) attestations de travail justifiant la nature et le nombre d'années d'expérience demandées (**);
- Copies de la CIN ;
- Déclaration CNSS pour les personnes affiliées ;
- Projet de Développement de l'entité décrivant le plan d'action et l'approche que le candidat (e) suggère pour le poste pourvu.

(*) NB : Seuls les diplômes délivrés par les instituts, écoles ou universités publics marocains, en formation initiale, ou les instituts, écoles ou universités privés ou étrangers disposant d'une équivalence sont éligibles.

(**) Expérience requise de 4 ans suivant la date de l'obtention du diplôme.

ARTICLE CINQ ET DERNIER/- MODALITE DE CANDIDATURE

Les candidats (es) intéressés (es) par le poste doivent renseigner leurs dossiers de candidature sur le lien suivant : appel_candidature@onda.ma (Veuillez mentionner en objet l'intitulé du poste pourvu), du **08 Juin 2026** au **22 Juin 2026** date de rigueur. *fnk*





Nom et Prénom :

[illegible][illegible]